

# **PALATINE ASSET MANAGEMENT**

## **Compte rendu annuel 2020 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial**

### **I. Introduction :**

En vertu des articles L 533-22 & R 533-16 du Code Monétaire et Financier, les Sociétés de Gestion de Portefeuille doivent dorénavant rendre compte de leurs pratiques en matière d'engagement actionnarial.

Afin de répondre à ses obligations, Palatine Asset Management a formalisé ses critères en matière d'exercice des droits de vote dans une Politique de vote, entrée en vigueur en mars 2005, qui a été enrichie en février 2020 pour évoluer en Politique d'engagement actionnarial.

Cependant, ce rapport sur l'exercice des votes réalisés durant l'année 2020, se présente encore dans les conditions fixées aux articles 319-21 à 319-25 & 321-132 à 321-134 du Règlement Général de l'AMF.

Conformément à ces dispositions, Palatine Asset Management exerce, dans l'intérêt exclusif des OPC dont elle assure la gestion, les droits de vote attachés aux titres détenus par ces OPC.

### **II. Politique de vote :**

Depuis le 1er janvier 2015, Palatine Asset Management a recours aux services du prestataire ISS *Institutional Shareholder Services Europe SA* afin d'élargir son périmètre de vote. L'univers d'investissement des portefeuilles gérés est en quasi-totalité concentré sur l'Union européenne avec une très forte prédominance sur la zone euro, la part plus internationale étant très modeste.

De ce fait, la participation aux votes s'est exercée pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.

Les votes n'ont pas été exercés pour les sociétés détenues en dessous des seuils fixés et dans les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.

Les gérants participent aux votes en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS, notamment s'agissant d'ISR ou de Développement durable.

### **III. Votes effectués au cours de l'exercice 2020 :**

Au cours de l'exercice **2020**, Palatine Asset Management a exercé ses droits de vote lors de **153** assemblées générales qui ont concerné l'Europe entière hors pays à POA (power of attorney). Le taux de participation global ressort à 67%, ainsi les grands principes de la politique de vote ont été respectés.

#### ***1 - Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management a exercé ses droits de vote :***

<b>Pays</b>	<b>Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management détenait des droits de vote</b>	<b>Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management a exercé ses droits de votes</b>	<b>%</b>
<b>France</b>	<b>124</b>	<b>57</b>	<b>46%</b>
<b>Europe Hors France</b>	<b>103</b>	<b>96</b>	<b>93%</b>
<b>Total Europe</b>	<b>227</b>	<b>153</b>	<b>67%</b>

#### ***2 - Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management n'a pas exercé ses droits de vote :***

- 67 sociétés françaises
- 7 sociétés de pays européens à POA (Luxembourg, Suisse, Allemagne).

#### ***3 - Répartition des votes :***

Palatine Asset Management a voté dans tous les cas par correspondance.

<b>Nombre total de votes pour l'ensemble des OPCVM concernés</b>	<b>Nombre total de résolutions</b>	<b>Nombre de résolutions votées «pour»</b>	<b>Nombre de résolutions votées «Abstention»</b>	<b>Nombre de résolutions votées «contre»</b>	<b>Pourcentage de votes négatifs</b>
<b>Votées France</b>	9 484	7 622		1 862	19,63%
<b>Votées Europe hors France</b>	2 421	2 234	4	183	7,72%
<b>Total</b>	<b>11 905</b>	<b>9 856</b>	<b>4</b>	<b>2 045</b>	<b>17,18%</b>

<b>Zoom des votes pour les OPC ISR</b>	<b>Nombre total de résolutions</b>	<b>Nombre de résolutions votées «pour»</b>	<b>Nombre de résolutions votées «Abstention»</b>	<b>Nombre de résolutions votées «contre»</b>	<b>Pourcentage de votes négatifs</b>
<b>Votées France</b>	2 461	1 992		469	19,06%
<b>Votées Europe hors France</b>	733	692	1		7,72%
<b>Total</b>	<b>3 194</b>	<b>2 684</b>	<b>1</b>	<b>509</b>	<b>15,94%</b>

### **3.1- Analyse des votes d'opposition selon table AFG 2020**

<b>Thèmes</b>	<b>Nombre de résolutions votées contre</b>	<b>% de votes négatifs</b>	<b>Motivation des votes</b>
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	372	18.2%	Au moins un tiers des administrateurs ou membres du conseil de surveillance doivent être indépendants et le cumul de mandat ne doit pas être excessif. La rémunération des administrateurs doit être en phase avec les standards.
Dispositif anti-OPA (Émission de bons de souscriptions réservés, programme de rachat d'actions...) et Opérations financières / fusions (augmentation de capital avec ou sans DPS, délégation opération de fusion...)	573	27.9%	Non favorable à de tels dispositifs, et ce dans l'intérêt des actionnaires minoritaires. Le cumul des autorisations proposées à cette assemblée générale pourrait excéder le pourcentage cumulé de 15% préconisé par les recommandations de l'AFG.
Rémunération des dirigeants et des salariés (hors actionariat salarié) (Say on pay, AGA/stock option, indemnité de départ, augmentation de capital réservé aux salariés...)	766	37.4%	Les intérêts des dirigeants doivent être en ligne avec ceux des actionnaires. La politique de rémunération doit respecter un juste équilibre s'harmonisant avec les nécessités de motivation des salariés. Les indemnités de départ doivent être proportionnelles à la durée de présence et ne doivent pas excéder deux fois la rémunération annuelle (fixe, variable).
Actionariat salarié	5	0.2%	Les attributions d'actions gratuites doivent être liées à des conditions de réalisation de performance sur une durée d'au moins 3 ans. Il est préférable de séparer les résolutions concernant les attributions destinées aux mandataires sociaux de celles destinées aux salariés.
Formalités et autres motifs	272	13.3%	
Résolutions externes	61	3.0%	Résolutions externes (non agréées par le Conseil)

Total	2 049	100%	
-------	-------	------	--

#### ***4 - Précisions sur les raisons de l'absence de vote sur certaines valeurs :***

Palatine Asset Management a exceptionnellement dérogé à ses principes de politique de vote en 2020. Sa non-participation à une part des votes est due à des raisons d'indisponibilité (crise sanitaire) sur la période centrale de tenue des assemblées générales.

#### ***5 - Précisions concernant l'exercice des droits de vote pendant les opérations de cession temporaire :***

Palatine Asset Management n'a pas pratiqué en 2020 de cession temporaire de titres et par conséquent n'a pas été concernée par les conséquences juridiques de ce mécanisme.

#### ***6 - Précisions concernant l'analyse des résolutions votées en 2020 :***

Palatine Asset Management a participé aux votes en suivant les recommandations d'ISS pour l'ensemble des sociétés françaises et étrangères, ainsi que pour l'ISR et le développement durable.

### **IV. Conflits d'intérêt**

Au cours de l'exercice 2020, Palatine Asset Management n'a pas traité de situation de conflit d'intérêt dans le cadre de l'exécution de ses obligations.